



République du Bénin
Présidence de la République
Agence de Développement de Sèmè City



I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Sèmè City

Objet : Sélection d'un consultant individuel pour assurer la gestion du service X-Tech Lab de l'Agence de Développement de Sèmè City

Référence du marché : PI_UPR_87609

AVIS N°017/ADSC/PRMP-UPR/SP-PRMP/2024 du 21 JUIN 2024

BON A LANCER
CCMP/PP

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le mardi 16 avril 2024.
2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer le projet Sèmè City, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestation intellectuelle relatif à la **sélection d'un consultant individuel pour assurer la gestion du service X-Tech Lab de l'Agence de Développement de Sèmè City.**
3. La mission du consultant sélectionné sera d'assurer la gestion des activités commerciales du X-Techlab. Le X-Techlab est un laboratoire spécialisé dans la fourniture de services techniques pointus liés à la ville durable. A ce jour, le laboratoire est spécialisé dans les techniques à rayon X. Le laboratoire collaborera avec le monde universitaire, les instituts de recherche, les institutions publiques et privées et les entreprises industrielles.

L'objectif général de la mission est de contribuer au développement et à la maturité commerciale des prestations de service du X-Techlab. De façon spécifique, il s'agira de :

- faciliter le développement commercial ;
- mettre en place des stratégies de développement commercial et de promotion ;
- assurer la gestion opérationnelle du service ;
- assurer le suivi des activités et le maintien de la qualité client.

(Voir les termes de référence pour plus de détail.)

Les prestations sont en lot unique.

4. Le délai de réalisation de la mission est de **neuf (09) mois maximums hors délai de validation des livrables.**
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des

prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	25	<p>1-1) Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+5 au moins) en science (chimie, biologie, physique ou domaine connexe) ou en ingénierie ou une formation équivalente de niveau BAC+5 minimum : 15 points</p> <p>1-2) Justifier d'un niveau minimum B2 en anglais : 10 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme/attestation de diplôme (copie légalisée ou copie certifiée conforme suivant la législation du pays du soumissionnaire) - Copie du certificat/attestation du niveau B2 en anglais ou du document prouvant le niveau d'anglais
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de la première mission du consultant	30	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq (05) ans d'expérience et plus dans un environnement commercial en tant qu'ingénieur technico-commercial, directeur commercial ou équivalent : 30 points ou - Expérience comprise entre 3 et 4 années dans un environnement commercial en tant qu'ingénieur technico-commercial, directeur commercial ou équivalent : 20 points 	<p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestation de travail ou tout autre document justificatif probant.</p> <p>NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les expériences acquises au cours d'une année équivalent à une année d'expérience ; - Le consultant doit joindre son CV détaillé mentionnant les expériences.

**BON A LANCER
CCMP/IF**

		ou - Moins de 3 années d'expérience dans un environnement commercial en tant qu'ingénieur technico-commercial, directeur commercial ou équivalent : 5 points	
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	45	3.1 Avoir réalisé au moins une (01) mission en tant qu'ingénieur technico-commercial, directeur commercial ou équivalent dans un laboratoire à caractère commercial : 20 points 3.2 Avoir réalisé au moins deux (02) missions en qualité d'ingénieur technico-commercial, directeur commercial ou équivalent : 25 points à raison de 12,5 points par mission prouvée.	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestation de travail ou tout autre document justificatif probant appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	100	-	-

9. La note minimale requise pour être présélectionné est de **70 points**.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié. On entend par mission spécifique, « expériences en tant qu'ingénieur technico-commercial, directeur commercial ou équivalent dans un laboratoire à caractère commercial ».

On entend par laboratoire à caractère commercial : Un laboratoire qui fournit des prestations de services payantes.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la *Personne responsable des marchés publics (PRMP)* ; E-mail : sc.prmp@semecity.com et prendre connaissance des documents de présélection au *secrétariat de la PRMP* de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou, tous les jours ouvrables de 8h 00 à 12h 30 et de 14h à 17h 30 et sur le site web : www.semecity.com.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 24 JUN 2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au *secrétariat de la PRMP* de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou. Ce dossier peut être téléchargé *sur le site web* : www.semecity.com ou obtenu par voie électronique (sc.prmp@semecity.com) à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.



12. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou** au plus tard le 04 JUIL 2024 à 10 heures 00 minute. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC), sise au quartier DJOMEHOUNTIN à Cotonou, Bâtiment Sèmè One, le 04 JUIL 2024 à 10 heures 30 minutes.**

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les *trois (03) jours* ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *deux (02) jours* ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la *personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique* doit intervenir dans un délai de *deux (02) jours* ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/Responsable de la structure déconcentrée pour ampliation.

Fait à Cotonou le, 27 JUIL 2024


Mondoukpè H. FADONOUGBO
PRMP/ADSC



BON A LANCER
CCMP/PF